



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Arrêté portant désignation des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial commun aux services du rectorat et des directions des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne**

---

Le recteur de l'académie de Dijon

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;  
Vu l'arrêté du 10 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;  
Vu l'arrêté du 15 septembre 2015 portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial commun aux services du rectorat et des directions des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne ;  
Vu les résultats des élections du 6 décembre 2018 pour la consultation des personnels en vue de la désignation des représentants du personnel au sein du comité technique spécial ;  
Vu les propositions présentées par les organisations syndicales représentatives ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial est constitué ainsi :

<b>Représentants de l'administration</b>
--

Pierre N'GAHANE, Recteur de l'académie de Dijon,  
Cédric PETITJEAN, Secrétaire général adjoint, Directeur des ressources humaines,

<b>Représentants des personnels</b>
-------------------------------------

Titulaires :

M. Nicolas CAMBAZARD (UNSA Education)  
Rectorat

Mme Claire VEGLIO (UNSA Education)  
DSDEN 21

Non désigné (UNSA Education)

Mme Isabelle CHARLES (UNSA Education)  
DSDEN 58

M. Pierre-Alain TORET (SNPTES)  
Rectorat

Non désigné (FSU)

Non désigné (SGEN-CFDT)

Suppléants :

Mme Hanane BENYAHIA (UNSA Education)  
Rectorat

Mme Rosine BRIFFAUT (UNSA Education)  
Rectorat

Mme Christine SOUBEYRAND (UNSA  
Education)  
DSDEN 71

Non désigné (UNSA Education)

M. Arnaud DEROUSSIAUX (SNPTES)  
Rectorat

Non désigné (FSU)

Non désigné (SGEN-CFDT)

**Article 2 :** le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 27 octobre 2021.

**Article 3 :** la Secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de l'académie.

Fait à Dijon, le 9 mai 2022,

Le recteur

Pierre N'GAHANE

